



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 7 Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1) Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2)) ☐ Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4)) Demande d'acquisition d'un bien (1) Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2) Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3) Cadre réservé à l'administration Date de dépôt au quichet : N° d'enregistrement : Prix moyen au m2: A - Propriétaire(s) du bien Pour une personne physique (5): Nom d'usage 1 Prénom 1 Profession 1 (facultatif) (6): Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant : Nom Prénom Profession 1 (facultatif) (6): Pour une personne morale (7): Dénomination Forme juridique N° SIRET Nom d'usage du représentant Prénom du représentant Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s): et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

	Adresse ou siège social (10)								
	N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage :								
	Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA :								
Numéro : Voie : Localité :									
									Pays : Division territoriale (si international) : Code postal : BP : Cedex :
	Code postal	ode postal : BP : Cedex : eléphone (facultatif) : Brain and Indicatif (facultatif) :							
	Téléphone (facultatif) :								
R -	Situation d	lu bien							
	Adresse pré								
	•			le une division parcellaire?	Oui Non				
		·		ment, escalier, étage :					
	Nom de l'ent	rée, immeub	le, rés	idence, ZA :					
	Numéro : Nom de la voie : Nom de la voie :								
	Localité : Code postal : BP : Cedex : Description BP Cedex Descripti								
	Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) :								
	Références	cadastrales (de la p	parcelle					
	Préfixe	Section	N°	Lieu-dit	Localité	superficie			
				(quartier, arrondissement)	Саротного			
				<u> </u>					
					llez renseigner l'annexe dédiée.				
	Plan(s) cada	strai(aux) joii	nt(s)	Oui Non					
C-	Désignatio	n du bien							
	Immeuble Non bâti	_		terrain propre					
				s ce cas indiquer le nom du p	ropriétaire ·				
				quote-part du bien vendu :					
	Nature des o	·	. J. IU	queto part du biori voridu					
	☐ Pleine Pro			Nue-Propriété	Usufruit				

Nature du sol	l en superficie (m²)	
---------------	----------------------	--

Terres	Pr	és	Vergers	Vignes	Bois	Landes
Carrières	Eaux ca	dastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol
	es du bien (h endus en tota		priétés et divisio	n en volumes)		
urface constr	uite au sol (m	²) :		Surface utile ou	habitable (m²) :	
lombre de : 🗆	Niveaux			nents	Autres locaux	
aractéristiqu	es du bien (d	livision en	volumes)			
Vente en vo	lumes	N° des v	oumes :			
Caractéristiqu Locaux dan						
		•	priétés :			
•	-		e 4 ans \Box Mo			
e réglement d	e copropriété	a été pub	olié aux hypothèse	es depuis : 🗌 Plus o	de 10 ans 🔲 Moins d	de 10 ans
N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part d commu		Nature	Surface utile ou habitabl
otissement						
Bien situé dans	s un lotisseme		Dui i Joindre le I Non	réglement et le cahi	er des charges du lotisse	ement.
Proits sociaux	(13)	U I	NON			
				No	ombre de parts cédées :	
					ombre total de parts :	
Nature :						
luméro des pa	arts :					
•				des parts de la soc	iété ? □ Oui □ Non	
sage et oc	cupation (14)				
_	usieurs usag		les cases corres	pondantes		
Autre (préci				_ /\giloolo		
- Aune (hieci	JUI J .					

D-

	Occupation Par le(s) propriétaire(s) Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire. Sans occupant
	☐ Autre (préciser) :
	Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a t-elle été exploitée sur le terrain ? Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement. Non
E - I	Droits réels ou personnels (15)
	Grevant les biens : ☐ Oui ☐ Non
	Préciser la nature : Indiquer si rente viagère antérieure : _ Oui _ Non
: . I	
- 1	
	1 - Vente amiable
	Prix de vente hors commission (en chiffres) : (en lettres) :
	Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) :
	Évaluation hors commission (en chiffres) : (en lettres) :
	Dont éventuellement inclus : Mobilier : Autres :
	Vente indissociable d'autres biens : ☐ Oui ☐ Non
	Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) :
	Modalité de paiement Comptant à la signature de l'acte authentique À terme (présiser) :
	□ Si commission, montant : □ TTC □ HT À la charge de : □ Acquéreur □ Vendeur □ Si paiement en nature Désignation de la contrepartie de l'aliénation :
	Évaluation de la contrepartie :
	☐ Rente viagère Montant annuel : Montant comptant :
	Bénéficiaire(s) de la rente :
	☐ Droit d'usage et d'habitation ☐ Vente de la nue-propriété
	Évaluation de l'usage ou de l'usufruit :
	Autres modalités de transfert
	☐ Échange Désignation des biens reçus en échange :

Montant de la soulte le cas échéant : Propriétaires contre-échangistes :							
☐ Apports en société							
Bénéficiaire : [Estimation du bien apporté :						
Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire							
Estimation du terrain : Estimation des locaux à remettre (dation) :							
Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession :							
2 - Adjudication (16)	Adjudication (16)						
 □ Volontaire □ Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire □ Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage 							
Date de l'adjudication : Montant de la mise à prix : Lieu de l'adjudication :							
3 - Donation (17) Oui Non							
- Les soussignés déclarent							
Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) : Nom d'usage	Prénom						
Profession :							
Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) : Nom d'usage du représentant	Prénom du représentant						
Dénomination	Forme juridique						
N° SIRET							
Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :							
N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage:							
Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA :							
Numéro : Voie :							
Milmero . //OIE .							
Lieu-dit :	Localité :						
Lieu-dit :	Localité : Division territoriale (si international) :						
Lieu-dit :	Localité :						

indications complementaires concernant roperation envisagee par racquereur (facultatif) (19):				
 2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquérir les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20). 3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des 				
biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.				
Fait à :				
Le :/ Signature et cachet s'il y a lieu				
Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)				
Nom d'usage Prénom				
Qualité				
Adresse électronique :				
@				
Adresse				
N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage :				
Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA :				
Numéro : Voie :				
Lieu-dit:				
Localité : Pays :				
Code postal : BP : Cedex :				
Téléphone : Indicatif si international) : +				

I - Observations

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

Annexe - Références cadastrales

Si votre bien porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie :

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superfici totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superficion totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superfici totale (m²
Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	Superfici totale (m²

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Liste des renvois figurant dans le formulaire

- (1) La déclaration ou la demande doit être établie en 4 feuillets et adressée au destinataire (cf. renvois (2), (3) et (4)) par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal, ou déposée contre décharge, ou transmise par voie électronique.
- (2) Si le bien est soumis au droit de préemption urbain, régi par les articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme, la déclaration ou la demande doit être adressée à la mairie de la commune où est situé ce bien.
- (3) Si le bien est compris dans une zone d'aménagement différé (article L. 212-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration ou la demande est à adresser au maire de la commune où est situé ce bien.
- (4) Si le bien est compris dans une zone de préemption délimitée au titre de la législation sur les « espaces naturels sensibles » (article L. 215-1 et suivants du code de l'urbanisme), la déclaration est à adresser au président du conseil départemental du département dans lequel est situé ce bien.
- (5) Si la demande est faite conjointement par deux personnes qui ne sont pas en indivision, il faut indiquer le nom et le prénom du second déclarant dans nom 2 prénom 2 ; dans le cas d'une indivision des compléments devront être apportés dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) » (cf. renvoi 9).
- **(6)** Si la profession est renseignée, elle doit l'être selon la nomenclature INSEE des professions et catégories socio-professionnelles en 8 postes : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.
- (7) Si le déclarant est une personne morale ou plusieurs personnes morales, les éléments doivent être clairement renseignés (Siret, forme juridique et identité du représentant). La possibilité qu'il y ait plusieurs personnes comme déclarants peut être traitée dans la fiche complémentaire dédiée « Autre(s) déclarant(s) ».
- (8) Pour les immeubles en indivision, deux cas doivent être distingués :
- l'immeuble est soumis au droit de préemption urbain ou compris dans une zone d'aménagement différé :
 les cessions des droits indivis, même si ceux-ci ne représentent pas la totalité de l'immeuble, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, sauf si elles sont consenties à l'un des co-indivisaires ;
- l'immeuble est compris dans une zone de préemption des espaces naturels sensibles : n'est soumise à déclaration d'intention d'aliéner que la cession de l'ensemble des droits indivis représentant l'immeuble dans son entier, sauf pour le droit de préemption du Conservatoire du littoral qui est applicable à la cession de droits indivis sur un immeuble ou une partie d'immeuble bâti ou non bâti ainsi qu'à la la cession de la majorité des parts d'une société civile immobilière lorsque le patrimoine de cette société est constitué par une unité foncière, bâtie ou non, sur la totalité ou certaines parties des zones de préemption créées par le conseil départemental ou le Conservatoire.
- (9) En cas d'indivision entre personnes physiques ou entre personnes morales, les informations relatives à l'identité, l'adresse et à la quote-part seront obligatoirement renseignées dans la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » générée automatiquement lorsque le nombre de co-indivisaires est renseigné.
- (10) L'adresse du déclarant doit être la plus détaillée possible. Pour le siège social (si le propriétaire est une personne morale), il faut indiquer l'adresse du principal établissement ; lorsque la déclaration ou la demande est présentée par un établissement secondaire, le signataire devra indiquer l'adresse à la rubrique H.
- (11) Bâtiments vendus en totalité : les renseignements à fournir ne doivent porter que sur le bâtiment principal (la maison par exemple) ; la surface construite au sol ainsi que la surface utile ou habitable peuvent être indiquées approximativement ; les niveaux s'entendent, tant des étages proprement dits que des sous-sols, rez-de-chaussées ou combles, le cas échéant locaux autres que des appartements : il s'agit des locaux principaux affectés à un usage autre que d'habitation (bureaux, commerces par exemple). Le numéro des volumes pour une vente en volumes permet d'identifier le bien objet de la vente.
- (12) Locaux dans un bâtiment en copropriété.

Nature des lots : précisez s'il s'agit d'un appartement, d'une cave, d'un box pour automobile, etc. La surface utile ou habitable n'est à indiquer que pour les locaux principaux (appartements, bureaux...).

- (13) Droits sociaux : lorsque la DIA porte sur la vente de parts de société (si cette rubrique doit être remplie, il est nécessaire de remplir également la rubrique précédente : « locaux dans un bâtiment en copropriété »). Désignation de la société : indiquez seulement sa dénomination, sa forme juridique (par exemple : société civile) ainsi que l'adresse de son siège, comme prévu à la rubrique A.
- Nature des droits cédés : parts ou actions par exemple. Il faut indiquer le nombre et le numéro des parts.
- (14) Usage : il s'agit de l'usage actuel du bien. Il peut y avoir plusieurs usages donc plusieurs choix conjoints possibles. Si vous souhaitez, en accord avec votre acquéreur, donner des indications sur l'usage futur qu'il entend conférer au bien, les faire figurer à la rubrique G.
- (15) Indiquer clairement s'il y a des droits réels ou personnels.

La mention « en attente d'éléments de la conservation des hypothèques » n'est pas admise.

- (16) Adjudication : cette rubrique correspond à des cas dans lesquels la déclaration doit être obligatoirement établie par le notaire ou le greffier du tribunal compétent chargé de procéder à l'adjudication. Au cas où l'adjudication serait faite sans qu'une mise à prix soit prévue, vous devez nécessairement évaluer le bien.
- (17) La donation peut donner lieu à droit de préemption. Ceci est régi par l'article L. 213-1-1 du code de l'urbanisme qui précise en effet que sont également soumis au droit de préemption les immeubles ou ensembles de droits sociaux mentionnés au 1° de l'article L. 213-1 lorsqu'ils font l'objet d'une donation entre vifs, sauf si celle-ci est effectuée :
- 1° Entre ascendants et descendants ;
- 2° Entre collatéraux jusqu'au sixième degré ;
- 3° Entre époux ou partenaires d'un pacte civil de solidarité ;
- 4° Entre une personne et les descendants de son conjoint ou de son partenaire de pacte civil de solidarité, ou entre ces descendants.
- (18) Les renseignements concernant l'acquéreur doivent être obligatoirement fournis si la personne qui se propose d'acquérir l'immeuble l'exige : en effet, en cas de non-utilisation aux fins prévues par les textes des biens acquis par préemption, l'ancien propriétaire et l'acquéreur évincé par la préemption disposent d'un droit de rachat préférentiel et, en cas de méconnaissance de ce droit, d'une action en dommages-intérêts.
- (19) Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur : vous pouvez préciser à cet endroit, en accord avec l'acquéreur, l'usage que ce dernier entend conférer au bien :
- maintien de l'usage actuel
- ou, au contraire, changement de cet usage, par exemple, conversion de bureaux en logements. Vous pouvez préciser également les conditions dans lesquelles l'acquéreur envisage de conférer cette destination au bien : en le laissant en l'état, en le réhabilitant, en édifiant une construction neuve...
- (20) Cette rubrique est à remplir lorsque le propriétaire fait exercice du « droit de délaissement » qui lui est offert par le code de l'urbanisme lorsque son bien est compris dans une zone d'aménagement différé ou soumis au droit de préemption urbain.
- (21) Signataire autre que le propriétaire.

Qualité : notaire, mandataire, fondé de pouvoirs, gérant de la société propriétaire, etc. Joindre à la déclaration ou à la demande une copie du pouvoir ou du mandat.

i Pour en savoir plus

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél : 01 40 81 21 22 www.ecologie.gouv.fr